

Dépôt :

Franz Fayot (LSAP)

Luxembourg, le 15 juillet 2026

72 8585



Motion

Relative à la sobriété dans le secteur du bâtiment

La Chambre des Député-e-s,

Considérant

- que le secteur du bâtiment constitue un levier central pour la gestion de l'énergie, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux impacts climatiques au Luxembourg ;
- que le bilan définitif des émissions de gaz à effet de serre de l'année 2024 montre que les bâtiments résidentiels et tertiaires ont représenté 19,7% des émissions totales du Luxembourg et ont dépassé de 9,6% leur allocation d'émissions pour 2024 ;
- que le cadre SER — sobriété, efficacité, renouvelables — constitue une approche cohérente et hiérarchisée permettant de réduire les besoins énergétiques à la source, d'améliorer l'efficacité des usages résiduels et de couvrir le solde par des énergies renouvelables ;
- que le cadre SER est également mobilisé par le GIEC, qui souligne que les politiques climatiques crédibles dans le secteur du bâtiment doivent combiner la réduction de la demande, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables ;
- que la prise en compte des émissions grises, de l'énergie incorporée et du cycle de vie des bâtiments est essentielle pour orienter correctement les décisions publiques en matière de construction, de rénovation et de transformation ;
- que la directive (UE) 2024/1275 relative à la performance énergétique des bâtiments impose des nouvelles exigences, notamment en matière de performance énergétique du parc bâti, d'empreinte carbone sur l'ensemble du cycle de vie et de rénovation du bâti existant ;
- que les politiques publiques doivent donner une place accrue à la sobriété dans la conception des stratégies énergétiques et climatiques, notamment dans le bâtiment, afin de réduire la demande à la source et d'éviter des investissements inutiles ou contre-productifs.

Invite le Gouvernement à

- faire de la sobriété un pilier à part entière des politiques du bâtiment, au même titre que l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ;

- intégrer explicitement le cadre SER dans ses réflexions et instruments relatifs à la gestion de l'énergie ainsi qu'à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique dans le secteur du bâtiment ;
- orienter les choix réglementaires, fiscaux et financiers vers les solutions qui réduisent durablement la demande énergétique, préservent le bâti existant et minimisent les émissions liées aux nouvelles constructions ;
- systématiser la prise en compte des émissions sur l'ensemble du cycle de vie, y compris des émissions grises, dans les décisions publiques relatives aux bâtiments ;
- faire rapport à la Chambre des Députés dans un délai raisonnable sur la manière dont le cadre SER est intégré dans les politiques relatives au bâtiment et sur les ajustements encore nécessaires.

Franz Foyat

72

Claire Delcourt

David Wagner

Joëlle Welfring